



Syndicat National des Affaires Culturelles

Elections des représentants du personnel
au Conseil d'administration de l'EPA du Musée du Louvre

scrutin du mercredi 14 mai 2014

FORCE OUVRIERE APPELLE A VOTER POUR LA LISTE « RENAISSANCE » !

Un jugement du Tribunal administratif prétend priver la SNAC-FO de sa représentativité incontestable au Ministère de la Culture depuis des dizaines d'années et, au nom de ce jugement, le Ministère a interdit à FO de présenter une liste aux élections au Conseil d'administration de l'EPA du Musée du Louvre.

FO ne l'accepte pas et refuse de se taire, de se laisser museler. C'est pourquoi FO appelle à voter pour la liste « RENAISSANCE » qui exprime les revendications nationales et locales du Syndicat National des Affaires Culturelles-Force Ouvrière.

Voter pour la liste « RENAISSANCE », le mercredi 14 mai 2014, lors du scrutin à l'urne ou jusqu'au 13 mai par correspondance, c'est voter contre :

- le démantèlement de la Sécurité sociale concrétisé par le cadeau de 36 milliards d'euros au patronat avec le transfert du financement des allocations familiales au budget de l'Etat, ce qui signifie 36 milliards d'impôts en plus pour les contribuables ;
- l'austérité renforcée avec 50 nouveaux milliards d'euros supprimés au budget de l'Etat, dans le cadre réaffirmé par le nouveau premier Ministre du « pacte de responsabilité et de solidarité »,
- le blocage des salaires et le gel du point d'indice maintenu jusqu'en 2017,
- la menace de toutes les garanties statutaires des fonctionnaires de l'Etat,
- l'aggravation des conditions de travail des personnels de l'EPA du Musée du Louvre et la remise en cause de nos missions de service public, constamment aggravées par les suppressions de postes

C'est aussi voter pour un syndicalisme libre et indépendant qui ne détermine pas ses revendications en fonction du gouvernement en place

C'est enfin voter pour un syndicalisme qui refuse d'être un rouage de l'administration

VOTEZ POUR LA LISTE « RENAISSANCE » !

*liste de défense des personnels et de leurs garanties statutaires
(Agents titulaires et agents contractuels)*